

Procès - Verbal de la réunion de Conseil Municipal

Du 3 avril 2025



Présents : Christian Limousin, Lionel Mougeot, Charlotte Supernak, Françoise Cavanne, Guy Bellaton, Yves Provent, Lucette Bourgeois, Nathalie Verdeghem, Serge Gomes, Monique Busnel, Roelof Verhage.

Absents : Nicolas Barrier, Mélanie Jacquin, Sandra Voisin, Serge Bailly.

Pouvoirs : Mélanie Jacquin donne pouvoir à Serge Gomes, Sandra Voisin à Monique Busnel, Nicolas Barrier à Roelof Verhage, Serge Bailly à Yves Provent.

Ouverture de la séance à 20h28

Secrétaire de séance : Lucette Bourgeois

Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2025 et de l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour.

Délibération N°20250304-001 : **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 / Budget Principal**

Monsieur le Maire, ordonnateur, précise, avant de quitter la séance, que le Compte Financier Unique est le document unique, fusion entre le compte administratif 2024 de la Commune et le Compte de gestion 2024 du Comptable Public. Il constitue une mesure de simplification favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière. Il couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le vote du CFU s'effectue sous la présidence de M. Lionel MOUGEOT, 1er adjoint au Maire.

Intervention de Serge Gomes : 2 abstentions, nous sommes cohérents par rapport au vote de l'an dernier.

Par 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS, le CM reconnaît la sincérité des restes à réaliser en investissement s'élevant à **72 341,01 €** en dépenses et à **4 367,00 €** en recettes et **approuve** l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget Principal qui s'établit comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté N-1	120 325,55 €	0,00 €	0,00 €	140 013,92 €
Opération de l'exercice	350 994,13 €	404 286,79 €	624 486,79 €	797 520,88 €
Totaux	471 319,68 €	404 286,79 €	624 486,79 €	937 534,80 €
Résultat de clôture	67 032,89 €			313 048,51 €
Reste à réaliser	72 341,01 €	4 367,00 €		
Totaux cumulés	139 373,90 €	4 367,00 €		313 048,51 €
Résultats définitif	135 006,90 €			313 048,51 €

Délibération N°20250304-002 : **Affectation des résultats de fonctionnement 2024 / Budget Principal.**

Après avoir examiné le Compte financier Unique 2024 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de **173 034.59€**, le CM **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2024, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
A. Excédent de l'exercice 2024	173 034.59 €
B. Excédents antérieurs reportés 2023	140 013.92 €
C. Résultat cumulé au 31/12/2024 à affecter (=A+B)	313 048.51 €
D. Solde d'exécution 2024 d'investissement	- 67 032.89 €
E. Solde des restes à réaliser 2024 d'investissement	- 67 974.01 €
F. Besoin de financement (=D+E)	135 006.90 €
AFFECTATION (= C)	313 048.51 €
G. Affectation en réserves R-1068 en investissement	155 248.15 €
H. Report en fonctionnement R-002	157 800,36 €

Par 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS, le CM affecte à la section d'investissement au compte 1068 : **155 248,15 €** et reporte à la section de fonctionnement au compte 002 : **157 800,36 €**.

Délibération N°20250304-003 : Approbation du Budget Primitif 2025 – Budget Principal.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2025.

Lionel Mougeot : baisse de la participation de la commune pour la piscine à 12 456,08 €.

Serge Gomes : ce qui me gêne le plus dans votre proposition du budget primitif, ce sont les approximations pour partie sur le projet des travaux énergétiques de l'école : proposer un budget sans certitudes de subventions me paraît très hasardeux et impliquera inévitablement un emprunt ! 2 Absentions.

Christian Limousin : il faut avancer. La décision sera prise selon le Marché mais nous pensons en priorité au bien-être des enfants.

Par 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS, le CM approuve ce Budget Primitif 2025, chaque section étant équilibrée comme suit :

- **907 841 ,36 € en fonctionnement**
- **925 672,85 € en investissement**

Intitulés des dépenses de fonctionnement	Budget Primitif 2025
11 - Charges à caractère général	189 547,00 €
12 - Charges de personnel	321 980,66 €
65 - Autres charges de gestion courante	104 300,00 €
66 - Charges financières	1 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00
68 - Créances douteuses	0,00
014 - Atténuation de produit	18 600,00 €
042 - Opération d'ordre (amortissements)	11 688,00 €
Sous total des charges	647 115,66 €
023 - Virement à la section d'investissement	260 725,70 €
Total des dépenses	907 841,36 €

Intitulés des recettes de fonctionnement	Budget Primitif 2025
70 - Produit des services	32 000,00 €
73 - Impôts et taxes	589 041,00€
74 - Dotation et participation	97 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante (Loyers)	28 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €
013 - Atténuation des charges	3 000,00 €
042 - Opération d'ordre	0,00 €
Sous total des recettes	749 041,00 €
002 - Excédent antérieur de fonctionnement	157 800,36 €
Total des recettes	907 841,36 €

Intitulés des dépenses d'investissement	Budget Primitif 2025
- Taxes aménagé verst sous -densité	1 000,00 €
- Emprunts et dettes	53 750,00 €
- Immobilisations corporelles	31 000,00 €
- Immobilisations incorporelles	97 889,96 €
- Immobilisations en cours	610 000,00 €
- Autre immobilisation financière	36 500,00 €
- Participation voie et réseau (PUP)	7 000,00 €
- Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
- Subventions équipement versée	21 500,00 €
Sous total des charges	858 639,96 €
-Déficit antérieur d'investissement	67 032,89 €
Total des dépenses	925 672,85 €

Intitulés des recettes d'investissement	Budget Primitif 2025
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040 - Amortissements	28 486,00 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniale	0,00 €
10 - Dotations et fonds divers de réserve	193 248,15 €
13 - Subventions d'investissement	435 713,00 €
16 - Emprunts et dette assimilée	500,00 €
204 - Subvention d'équipement versée	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00
45 - Investissement sous mandat	7 000,00 €
Sous total des recettes	664 947,15 €
Excédent année N-1	0,00
Virement de la section de fonctionnement	260 725,70 €
Total des recettes	925 672,85 €

Délibération N°20250304-004 : Vote des taux d'imposition 2025.

Christian Limousin : ces taux n'ont pas bougé depuis 1996

Serge Gomes : même si ce taux ne bouge pas depuis plusieurs années, précisons quand même que nous restons dans la fourchette supérieure au national qui est de 12,67 !

Christian Limousin : Ces taux relativement élevés sont dus aux travaux de séparation des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées réalisés par les mandatures précédentes au moment où les recettes de la commune étaient beaucoup moins élevées qu'aujourd'hui... Et nous n'avons pas les moyens de la commune de St Vulbas...

A L'UNANIMITE le CM décide de voter, pour l'année 2025, les taux d'imposition ci-dessous :

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : **13,10 %**
- Taxe foncière (propriétés bâties) : **30,43 %**
- Taxe foncière (propriétés non bâties) : **55,80 %**

Délibération N°20250304-005 : Vote des subventions aux Associations 2025

Serge Gomes : Je voudrais souligner ici l'importance de nos associations qui permettent le bien vivre ensemble à Douvres. Nous avons cette chance encore d'avoir de nombreuses associations qui animent notre village avec de belles manifestations reconnues bien au-delà de notre territoire ; le trail ou la fête des fours par ex. Le vote de ces subventions souligne notre soutien et on ne peut que voter des 2 mains !

Nathalie Verdegheem n'ayant pas pris part au vote, **par 14 VOIX POUR, le CM décide** d'attribuer l'ensemble des subventions d'un montant total de **6 360 €**.

Délibération N°20250304-006 : Acquisition de parts de four - Acte en la forme administrative.

Les fours à pains situés sur la commune de Douvres, font partie du patrimoine architectural. Afin de pouvoir, éventuellement, engager des travaux sur ces fours (réfection de voute, de toiture), la commune souhaite acquérir des parts de four, lui permettant d'effectuer leur entretien, de participer à leur financement et de solliciter d'éventuelles subventions. La commune souhaiterait obtenir des parts du four de St Pierre. En effet, 3 ½ parts de ce four pourraient être récupérées par la commune. La difficulté de ces parts de four est de savoir qui en est propriétaire. Nous avons, néanmoins, pu en obtenir une liste, transmise par Maître VIALATTE, notaire à AMBERIEU-EN-BUGEY. Sur l'ensemble des propriétaires sollicités, deux administrés acceptent de céder à la commune une demi - part du four de St Pierre :

- **Mr BONNEFOY Adrien et Mme TARDY Françoise**

Les personnes cédant des parts de four pourront utiliser ce four à titre personnel en dehors des activités spécifiques et après avis du Comité des Fêtes.

Serge Gomes : Je souhaite remercier Mme TARDY et M. BONNEFOY pour leur don de parts de four. Au-delà du four de St Pierre se pose la préservation et la valorisation de tous les fours sur notre commune. Il conviendra un jour de travailler avec les propriétaires sur des conventions d'utilisation et d'entretien pour que nous puissions accompagner les rénovations dans le respect des règles d'utilisation des finances publiques.

Christian Limousin : il s'agit d'argent public pour travaux sur des biens privés. A réfléchir si une convention peut régler cela.

A L'UNANIMITE, le CM accepte la récupération de ces deux 1/2 parts de four portant sur le four de St Pierre, **désigne** Mme Françoise CAVANNE, Maire - Adjoint, pour signer l'acte en la forme administrative passé par la commune de DOUVRES et **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la transaction.

Délibération N°20250304-007 : Rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement du BOTTEX à la commune de DOUVRES - Acte en la forme administrative.

La commune souhaite récupérer la voirie et les réseaux du lotissement du BOTTEX, dont le propriétaire est l'association syndicale du lotissement du BOTTEX, présidée à ce jour, par Mme BURGEY Christine. Un état des lieux a été réalisé. Un contrôle par caméras des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées a été effectué. Les désordres de la voirie ont également été réparés aux frais de l'association syndicale du lotissement pré-cité. Une convention sera signée ultérieurement entre l'association syndicale du lotissement du BOTTEX et la commune de Douvres, afin de préciser que l'entretien des espaces verts restera à la charge de l'association syndicale.

Serge Gomes : *Pas de remarque particulière mais juste le fait que je ne participe pas au vote puisque directement concerné en qualité de co-lotis du Bottex.*

Par 14 VOIX POUR, le CM accepte la rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement du BOTTEX à la commune de Douvres, **désigne** Mme Françoise CAVANNE, Maire - Adjoint, pour signer l'acte en la forme administrative passé par la commune de DOUVRES, pour la rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement du BOTTEX à la commune de Douvres et **autorise** le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette transaction.

Délibération N°20250304-008 : Cession d'une parcelle communale - Acte en la forme administrative entre la Commune de Douvres et Mme PERROZET Agnès : Annule et remplace la délibération N°20222909-001.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°20222909-001 par laquelle un acte en la forme administrative devait être signé entre la commune de DOUVRES et Mme PERROZET Agnès afin de mettre à jour une irrégularité sur la parcelle de Mme PERROZET, constatée lors du contrôle des bornes délimitant sa propriété.

A L'UNANIMITE, Le CM **approuve** la modification parcellaire sus-visée, **désigne** Mme Françoise CAVANNE, Maire - Adjoint, pour signer l'acte en la forme administrative passé par la commune de DOUVRES, pour la nouvelle définition des limites de propriété portant sur les parcelles de Mme PERROZET Agnès et **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction.

Délibération N°20250304-009 : Modification du tableau des emplois permanents / Désignation des postes pourvus.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la dernière modification du tableau des emplois permanents, par délibération N°20250602-003, par laquelle il rappelait les postes pourvus, à compter du 01/01/2025, au vu de la liste d'aptitude établie par la Présidente du Centre de Gestion et des arrêtés de nomination transmis par le Centre de gestion de l'Ain, pour les filières administratives et techniques. Il informe le conseil municipal d'une nouvelle modification portant sur la filière sociale. En effet, au vu de la réussite d'un concours interne d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, il convient de modifier le tableau des emplois permanents.

A L'UNANIMITE, Le CM **accepte** les modifications et **fixe** le nouveau tableau des emplois permanents à compter du 03/04/2025.

Délibération N°20250304-010 : Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques IRVE - chemin du moulin à DOUVRES

Le Maire rappelle la délibération N°20242805-001 portant sur l'Adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA) ainsi que la délibération n°DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 permettant l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables.

Serge Gomes : est ce que les habitants sont sollicités ?

Christian Limousin : non, nous ne connaissons pas les modalités d'utilisation.

Prévisions budgétaires pour la commune de DOUVRES

Estimation des dépenses d'investissement TTC	21 209.14€
Estimation des recettes d'investissement TTC	16 675.82€
Estimation de la TVA	4153.52€
Estimation des dépenses annuelles de fonctionnement TTC	921.37€

A L'UNANIMITE, Le CM **approuve** le plan de financement établi par le SIEA, pour l'installation d'une borne semi-rapide, chemin du Moulin, à Douvres, associé au devis de la société RESONANCE du 24/02/2025, **valide** l'installation d'une borne semi-rapide, chemin du Moulin, à Douvres et **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis établi par la société RESONANCE, daté du 24/02/2025 et tout autre document se rapportant à cette installation.

Délibération N°20250304-011 : Avis sur l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saint Jean le Vieux

La commune de Douvres a été informée, par Arrêté Préfectoral daté du 11/02/2025, d'une demande d'enregistrement présentée par la société BIO ENERGIE BUGEY, située, rue des Dîmes, à AMBRONAY, en application du Code de l'environnement et des différents textes régissant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation d'effluents agricoles, de déchets végétaux, de biodéchets et de déchets de l'industrie agroalimentaire sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux et porte sur une superficie d'environ 3,3 ha.

A L'UNANIMITE, Le CM **émet un avis favorable** au dossier d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saint Jean le Vieux.

Roelof Verhage : Le principe est vertueux mais attention à la consommation de surface agricole si ces projets deviennent plus nombreux.

Liste des Demandes Préalables - Permis de Construire :

DP : Commune de Douvres : travaux amélioration performance énergétique école / JUSOT F : division foncière / CANONNE G : portail, huisserie, système thermo dynamique / SAUDEMONT R : rénovation toiture / THOUBILLON T : isolation par l'extérieur, suppression 2 cheminées et création terrasse / MEYER E : châssis / PETEUIL F : portail / THIMON T : générateur photovoltaïque / BRUNELLIERE P : panneaux solaires / ROUY R : pergola.

PC : ARMAGAN S : maison individuelle / ARMAGAN K : maison individuelle / GANDOUR W : garage.

Conventions :

- Convention de partenariat 2025 « référent Communal » entre le groupement de défense sanitaire de l'Ain (GDS Ain) et la commune de Douvres : Mise en place, suivi et collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques. Nomination du référent communal : François QUINSON.
- Convention de financement d'une étude d'autoconsommation collective sur le patrimoine communal entre la CCPA et la commune.

Informations générales :

- Demande de DPE effectué par l'entreprise AINDIAG pour le presbytère en vue du renouvellement du bail.
- Changement de prestataire pour la maintenance du site internet de DOUVRES/ gestion du domaine, par la société Marque Digital (transmission du courrier de résiliation avec la société PHPNET).
- Le personnel de la cantine est très satisfait de l'aménagement du restaurant scolaire effectué par l'entreprise CB Pâtisserie et transmet ses remerciements à la commune.
- Accueil des nouveaux Douvrois le 05/04/2025
- Une inauguration du four de Cozance sera organisée par le Comité des Fêtes.

Tour de table des conseillers :

Lionel MOUGEOT : Le budget de la piscine a été voté : la quote-part de Douvres s'élève à 12 456,08 €. Cette année reprise de 100 % des scolaires. Par contre pas d'ouverture le dimanche sauf pendant les vacances scolaires. Les agents des collectivités locales pourront bénéficier de deux entrées gratuites.

Françoise CAVANNE : rappelle la réunion publique du point d'avancement de la révision du PLU le 10/04/2025 à 19h en salle de la mairie. Un cahier de doléances sera mis à disposition du public.

Roelof VERHAGE : Eclairage de la GUEGNE, il faudrait voir avec la SCI du Revermont pour avoir le même traitement que sur le reste du village.

Christian LIMOUSIN : J'ai eu plusieurs échanges de mails sur ce sujet avec la SCI. L'éclairage est baissé à 20% la nuit. C'est un lotissement privé mais je vais demander un rendez - vous pour en discuter de vive voix.

Guy BELLATON : Pont du Gar : nous avons reçu un devis pour la réparation de sa voûte. Un autre est en attente de réception. Les travaux ne pourront pas commencer avant le mois de mai.

Serge Gomes : Depuis plusieurs semaines maintenant, des travaux sont en cours dans l'habitation « Perrier », pouvez-vous nous préciser lesquels, leurs montants et ce qui les justifie ? Quel en sera l'usage ?

Encore une fois, il est fort dommage d'avoir une vision restrictive de cet espace et de ne pas travailler un projet global. On a cette impression de faire du coup par coup, comme pour le square et maintenant ce local, en fonction des idées qui émergent.

Christian LIMOUSIN : Les travaux consistent à créer une salle de réunion au rez - de - chaussée comme je vous l'ai indiqué lors des questions/réponses du conseil municipal du 07/03/2024. D'où la mise aux normes électriques (interrupteurs, prises de courant, éclairages, etc....) que l'on a fait contrôler par l'APAVE.

Donc, à la suite de votre remarque lors de cet échange que je cite ci-après : « *En fonction de vos réponses, je vous rappelle que de fait, ces locaux deviendront un ERP de 5ème catégorie soumis aux différentes règles de sécurité et d'accessibilité* » nous sommes en train de faire les travaux pour le rendre compatible avec un ERP de 5^{ème} catégorie :

Création d'une entrée de plain-pied par le clos Lamanne,

Transformation du WC en WC compatible handicapé

Achat de mobilier (chaises et tables)

Quant à la réflexion globale sur ces bâtiments, elle ne pourra avoir lieu que lorsque la commune possèdera la totalité du clos et cela peut durer de nombreuses années. C'est pour cela que j'ai reporté cette réflexion pour le prochain mandat.

Donc, dans l'attente et du fait du manque de salles de réunion, il nous a semblé intéressant de transformer ce rez - de chaussée en salle de réunion que pourront utiliser les associations au même titre que les autres salles. Pour les coûts, je vous les donnerai lors d'un prochain conseil quand les travaux, effectués par François et Damien, seront terminés. A noter que je suis en train de préparer une AT accessibilité et une notice pour la commission sécurité afin de faire valider ce projet.

Serge Gomes : *Pouvez-vous nous confirmer la remise en état du Pont du Gar à l'identique avec le cachet des pierres d'autrefois ?*

Christian LIMOUSIN : Oui, les pierres de la voûte ont été récupérées à cet effet. Il y aura quelques améliorations : remblayage pour augmenter la largeur de la voie et parapet (pas de barrière en métal). C'est un cheminement pompiers pour le Dévorais.

----- **La séance est levée à 22H20**-----

Questions du public :

Rémi Cervantes : j'ai des problèmes et je ne peux pas tirer d'eau dès qu'il y a un brassage dans les canalisations car la section de mon tuyau est plus grosse. Mon chauffe - eau est tombé en panne car il était plein de boue.

Guy Bellaton : vous pouvez mettre un clapet anti - retour et faire un courrier au SERA. Vous êtes en fond de circuit, c'est un problème de pression.

Daniel Ferroussat : je dois changer régulièrement le filtre de mon adoucisseur d'eau. Le 16/01 mes WC ont refoulé et débordé. Que faut-il faire ?

Guy Bellaton : c'était lors du passage de caméras dans les canalisations.

Christian LIMOUSIN : Il faut écrire au SERA afin qu'ils préviennent lorsqu'ils interviennent.

Daniel Ferroussat : des personnes lâchent leurs chiens dans des terres privées plantées en blé pour qu'ils y fassent leurs excréments. C'est inadmissible.